

N° 8409

ACCUMULATION, CRISES ET SORTIES DE CRISE :  
QUELQUES RÉFLEXIONS MÉTHODOLOGIQUES  
AUTOUR DE LA NOTION DE  
"REGULATION"

*par*

*Alain LIPIETZ*

Communication à  
Nordic Summer University  
Helsingor, 2-4 March 1984  
LONG WAVES, CRISES AND  
TECHNOLOGICAL, SOCIAL AND POLITICAL  
DEVELOPMENT

## R E S U M E

### ACCUMULATION, CRISES ET SORTIES DE CRISES : QUELQUES REFLEXIONS METHODOLOGIQUES AUTOUR DE LA NOTION DE "REGULATION"

Le but de ce papier est de présenter (pour un public scandinave) les travaux de quelques chercheurs français sur l'analyse économique de longue période en termes de "régimes d'accumulation et modes de régulation", en montrant ce qui l'oppose à la théorie des cycles longs dans sa variante technologique.

Une première et longue partie expose les présupposés méthodologiques et les concepts de la première approche. Une seconde partie résume les travaux sur la différence entre la crise des années 30 et celle des années 70, celle-ci étant plus longuement analysée dans ses différentes étapes et dimensions. La troisième partie interroge l'idée d'une issue technologiste à la crise présente.

## S U M M A R Y

### ACCUMULATION, CRISIS, OUT OF CRISIS : SOME METHODOLOGICAL CONSIDERATIONS AROUND THE IDEA OF "REGULATION"

The aim of this lecture is to present, for a scandinavian meeting, the results of some french scholars about long-term economic analysis, within the framework of "regimes of accumulation" and "modes of regulation", emphasizing the opposition to the technological version of "long waves theory".

The first and longest part presents the methodological principles and main concepts of this approach. The second one presents the difference between the crisis of the '30 s and the crisis of the '70 s, the later being detailed with some extents in its various steps and dimensions. The third one questions the idea of a technologist issue to present crisis.

ACCUMULATION, CRISES ET SORTIES DE CRISE :  
QUELQUES RÉFLEXIONS MÉTHODOLOGIQUES  
AUTOUR DE LA NOTION DE  
"REGULATION"

Dans le milieu des années 70, quelques chercheurs français avancèrent de manière plus ou moins convergente (et ultérieurement divergente) une série d'analyses de la croissance passée et de la crise en cours, en termes de "régime d'accumulation" et de "régulation" (1). Cette avancée théorique s'inscrivait dans une double conjoncture.

\* Une conjoncture économique : celle de la crise. Une crise apparemment ouverte par le "choc pétrolier", mais dans laquelle ils diagnostiquèrent d'emblée une crise de longue durée, sans espoir de retour à court terme à la croissance forte et régulière de l'Après-Guerre. Une crise qui se différenciait pourtant très nettement de la précédente "grande crise" (celle des années 30) : poursuite de l'inflation au lieu d'une baisse des prix, maintien du niveau moyen de l'activité au lieu d'un effondrement cumulatif.

\* Une conjoncture théorique complexe. Les quelques auteurs d'inspiration marxiste qui s'étaient penchés sur l'histoire économique en longue période (entre autres Sweezy et Mandel) avaient mis l'accent sur une sorte de scansion historique, les "longues ondes", initiées par des grappes d'innovations *techniques* en matière de produits et de procédés, innovations qui épuisaient sans que l'on sache trop pourquoi leurs effets positifs, jusqu'à l'irruption d'une nouvelle grappe d'innovations. Les auteurs français qui voulaient mettre au contraire l'accent sur les *rappports sociaux* se heurtaient de l'autre côté à la domination du *structuralisme* dans les sciences sociales françaises : on y insistait sur la *reproduction* des rapports capitalistes, conformément à leurs *tendances*, on ne se préoccupait guère des médiations de cette reproduction, de sa fragilité, on ne se préparait pas à comprendre la Crise et l'émergence du nouveau.

sociaux c'est désigner la *régularité* de certaines pratiques sociales. Cette régularité ne va pas de soi, ni objectivement ni subjectivement. Un rapport aussi simple apparemment que le troc, paradigme fondamental de l'économie (néo-)classique, est si improbable pratiquement (Adam avec son poisson tombant dans les bras de Smith avec son cerf) qu'il ne s'est jamais stabilisé avec régularité, si ce n'est sur les marges, entre deux communautés. Le rapport marchand monétaire, aujourd'hui si répandu, ne s'est développé d'abord qu'à l'état d'embryons quasi-expérimentaux, aventureux, et ne s'est consolidé qu'à travers sa généralisation historique.

Encore appelons-nous "rapport marchand" ou "rapport salarial" un ensemble de pratiques qui n'apparaissent semblables qu'à la longue, et qui d'ailleurs ne prennent forme qu'à force d'être reconnues comme telles, par ceux qui en parlent, acteurs, théoriciens, ou législateurs. Inversement, certains rapports sociaux fondamentaux ne sont d'ailleurs pas reconnus pour ce qu'ils sont, et prennent la forme d'autre chose : le salaire, la rente foncière, ont pu prendre la forme d'un échange marchand monétaire dans le droit romain, et ce n'est que la législation sociale, qui, face aux luttes ouvrières du XIXe siècle, reconnut au rapport salarial une nature différente du rapport marchand.

Identifier des rapports sociaux, c'est donc poser un acte théorique (et non pas empirique), aux risques et périls du théoricien : nous l'assumons pleinement. Cet acte n'est jamais neutre socialement, car il porte sur la représentation que nous nous faisons de la société, et par conséquent peut contribuer à la légitimation ou à la contestation de ces rapports. Car la *reconnaissance sociale* de la nature d'un rapport fait partie du rapport lui-même. Naturellement, ce que "reconnait" le théoricien n'est pas nécessairement ce que reconnaît la société : ainsi la catégorie de "cadre" a plus de succès pratique que celle de "travail improductif". Mais tout rapport social, fût-il économique, comporte une dimension dans l'imaginaire social, et une codification coutumière, rituelle ou politique.

De toute façon, il demeure une part d'arbitraire dans l'identification des rapports, puisque les hommes inventent sans cesse de nouvelles manières d'entrer en rapport, et de nouvelles occasions ou de nouvelles façons d'entrer dans le même rapport. La *malleabilité* des rapports sociaux à travers leur per-

Des concepts centraux qui se dégagèrent de cette réflexion ("configuration de rapports sociaux", "régime d'accumulation", "rapport salarial", etc...), le plus controversé est à coup sûr celui de "*régulation*". Dans cette intervention, nous tâcherons d'éclairer l'acceptation de ce terme propre à cette école. Pour ce faire, nous laisserons délibérément de côté (si ce n'est par quelques remarques incidentes) les aspects internationaux, plus difficiles et complexes, bien que quelques travaux mobilisant cette méthodologie aient déjà été menés à bien dans ce domaine (2).

Dans une première partie, très méthodologique, nous tâcherons d'introduire les différents concepts avec la plus grande prudence possible. Dans une seconde partie, nous rappellerons les différences entre la crise des années 30 et celle des années 70, telles qu'elles apparaissent sous cet éclairage. Dans une troisième partie, nous poserons quelques questions, toujours sous le même éclairage, quant à la croyance en une issue purement technologique à la crise (en l'occurrence, une issue électronique).

## I - QUESTIONS DE MÉTHODE (3).

Qu'entendons-nous par "*régulation*" (des rapports sociaux) ? Il faut honnêtement en avertir le lecteur : cela n'apparaît vraiment qu'au travers de la mise en oeuvre du concept. Un concept n'est d'ailleurs qu'un moyen d'appréhender le réel, un outil de notre pensée : nous le construisons en vue d'un objectif, à propos de problèmes que nous nous posons. Les problèmes posés à l'origine de notre démarche nous l'étaient par la grande crise du capitalisme, ouverte dans les années 70 après une longue latence. Comprendre pourquoi les choses ne marchaient plus impliquait de comprendre ce qui avait marché, et comment. Nous appelons *régulation d'un rapport social* la manière dont ce rapport se reproduit malgré et à travers son caractère conflictuel, contradictoire. La notion de régulation ne se comprend donc qu'au sein d'une constellation : rapport - reproduction - contradiction - crise.

### 1°) Partir du caractère conflictuel des rapports sociaux.

Que les hommes vivent *en* rapport, c'est évident, mais parler d'un rapport social implique une certaine permanence dans la manière dont ils entrent en rapport. Dans la myriade des actes sociaux quotidiens, parler de rapports

manence historique est une propriété essentielle du concept de rapport : et pourtant on a tendance à ne plus reconnaître un rapport quand il change de forme... ou à ne plus connaître la réalité quand on s'en tient à une représentation schématique ou caduque de ses rapports fondamentaux. Le théoricien peut au plus prétendre identifier des rapports - types, en fait plutôt des caractères universels typiques d'un ensemble de pratiques sociales, caractères qui se perpétuent assez régulièrement pour être identifiables, et auxquels on rattache avec plus ou moins de bonheur les moins typiques. Ce rattachement est affaire de style, presque de mode.

Dans les années 60, le structuralo-marxisme français s'ingéniait à multiplier des configurations-types de rapports, appelés "modes de production". Les théoriciens de la régulation s'attachèrent tout particulièrement à l'étude du *rapport salarial*, quitte à le laisser absorber tous les autres (soit qu'ils aient pensé que c'était le cas dans la réalité, soit qu'ils aient pensé que ce rapport était à ce point dominant que toutes les autres formes sociales pouvaient être conçues comme des perturbations). Quoi qu'il en soit, comme l'ensemble de modes de production forme un tout social, on doit étudier l'*articulation* des modes de production, rapport entre systèmes de rapports, que l'on appelle *formation économique-sociale*.

Mais venons-en au coeur de la question : comment les pratiques sociales conflictuelles peuvent-elles se reproduire avec une telle régularité qu'elles forment rapports et systèmes de rapports ? Nous avons en passant avancé une première réponse, moins insignifiante qu'elle n'en a l'air : la reconnaissance d'un rapport contribue à sa perpétuation. Nous développerons cette remarque dans toute son ampleur, mais il faut souligner d'abord qu'un rapport ne saurait être reconnu que lorsqu'il est *susceptible* de se reproduire. C'est-à-dire que les pratiques qu'il combine socialement ont le double résultat de reproduire l'ensemble de leurs agents dans leur existence matérielle, et de les remettre en position d'accepter, d'imposer, ou de se voir imposer, de renouer les mêmes rapports. Les résultats des pratiques, dans le cadre d'un rapport, apparaissent identiques aux conditions de la mise en rapport. Ce phénomène "stroboscopique" a vivement frappé les chercheurs en sciences sociales dans les années 60-70, à tel point que le constat de ce que les conditions théoriques de *reproduction* d'un rapport étaient réunies suffisait à épuiser l'étude de l'existence de ce rapport social.

Qu'un rapport social n'existe que s'il est susceptible de reproduction, que la reproduction des pratiques qu'il organise soit même l'essence de ce rapport, ce qui nous permet de parler d'un "rapport", est aujourd'hui une évidence. Mais une évidence qui a trop longtemps caché le caractère conflictuel, contradictoire, improbable, hasardeux de cette reproduction des pratiques. Les conditions nécessaires ne sont pas suffisantes. Pour que les agents reproduisent des rapports, il ne suffit pas qu'ils le puissent, ni même qu'ils y aient intérêt. Il faut d'abord qu'ils aient conscience que ce rapport peut exister (qu'il soit reconnu, même illusoirement, comme la "vente du travail"), et même qu'il apparaisse *normal*, naturel. Le rapport social s'incorpore dans les individus, nous l'avons dit, sous la forme d'habitudes, de *routines* acquises, comme des règles du jeu acceptées, même si chacun cherche à améliorer son jeu. La capacité d'un groupe dominant à imposer un jeu qui lui profite sera désignée comme *hégémonie* : nous parlerons même plus généralement d'hégémonie pour désigner la capacité d'un modèle de rapports sociaux à s'imposer comme exemplaire dans une communauté, et même dans des communautés qu'il n'organise pas encore (comme le "modèle américain" dans les années 50-60). Même la production, le choix des produits et des méthodes, est le produit de règles d'usages, de *normes de production et de consommation*.

Mais l'autonomie, la créativité, ou l'insatisfaction des individus et des groupes sociaux (conséquence du caractère contradictoire du rapport) les poussent à proposer de nouvelles normes, de nouveaux rapports, ou même, simplement, à l'intérieur des rapports hégémoniques, à revendiquer une autre manière de "jouer le jeu", un repartage de la donne. "L'habitude", les normes incorporées n'excluent pas les divergences, pouvant s'accumuler jusqu'à la déviance. Elles n'assurent donc jamais à elles seules la reproduction : les sous-groupes mis en scène par les rapports sociaux entrent nécessairement en conflit. Cela ne veut pas dire que le rapport social éclatera : si nous l'identifions, c'est bien qu'il n'a pas éclaté, que la reproduction s'opère. Du moins provisoirement, jusqu'à la *crise* justement. Il faut donc que malgré, et même à *travers* la lutte des agents en rapport, le rapport se reproduise. Comment ? Tel est le *problème de la régulation*.

Il faut que, au delà de la *possibilité* de la reproduction, des procédures sociales, des instances de résolution des conflits, en assurent la *réalité*.

Les normes incorporées dans ces individus y concourent, mais comme les normes changent avec les projets et les conflits, il faut aussi que se régule la transformation des normes. Les procédures sociales et les instances assurant la modification conjointe des normes constituent autant de *formes de régulation*, qui concourent à un *mode de régulation*.

La toute première de ces formes est celle à travers laquelle la société, pour conflictuelle qu'elle soit, s'institue comme devant continuer à exister : c'est l'instance politique, celle de la *souveraineté*, qui prend aux Temps Modernes la forme *Etat*. L'Etat est ce par quoi les différentes fractions (déterminées par les rapports sociaux : les classes sociales, les genres, les ordres ou les individus) qui composent la communauté ne se consomment pas dans une lutte sans fin. Non que la lutte ait une fin, mais tant que dure la configuration hégémonique des rapports sociaux, les individus et les classes en lutte ne s'y consomment pas. Quelle que soit l'apparence privée des "entrées en rapport", c'est la souveraineté qui définit la légitimité et la pérennité des rapports. C'est elle qui institue le marché, la monnaie, qui codifie le rapport salarial.

Qu'on ne s'y trompe pas : la forme-Etat n'est pas la garantie ou l'expression d'une harmonie, au sens où les membres de la communauté n'auraient plus de raison d'y lutter. Elle est l'expression d'une hégémonie, qui en général se traduit par la domination de certains groupes sociaux en même temps qu'elle l'exprime. La violence est donc le secret ultime de la forme-Etat, mais si la force était requise à chaque répétition des rapports sociaux, on ne parlerait plus d'Etat. En général l'Etat marche lui-même à l'hégémonie, une hégémonie cuirassée de *coercition* : de gré ou de force les normes qu'il symbolise sont incorporées, acceptées, et en cas de conflit entre l'ancien et le nouveau, entre les intérêts contradictoires, la reconnaissance de l'ordre social est équivalente à la reconnaissance de son arbitrage : il a le "monopole de la violence légitime".

Adossée à cette forme archétypale, les autres formes de régulation se déploient en *formes institutionnelles* et *réseaux*.

Les *formes institutionnelles* (ou *structurelles*) sont les formes phénoménales et même légales à travers lesquelles les agents vivent leur entrée en rapport (même s'ils n'ont pas une conscience adéquate de la nature de ce rapport) : la règle du jeu explicite, par opposition à la réalité muette, immanente, du lien qui les unit, ensemble qu'il les oppose. Ces formes sont codifiées par convention, habitude, avant même bien souvent de recevoir le sceau de la souveraineté. Ils sont le résultat d'un *compromis institutionnalisé* : accepter d'échanger des marchandises contre monnaie, c'est déjà un compromis dans la violence latente à la socialisation des travaux privés ; accepter un salaire, c'est un compromis qui ne préjuge pas du montant du salaire. Pour assurer la régulation précarisée par la conflictualité des rapports, les formes institutionnelles ont aussi une histoire, fruit de la lutte des individus et des classes. La codification du rapport salarial se déploie en conventions collectives, salaire indirect, ("Etat-Providence") etc..., celle de l'échange en réformes successives de la monnaie et du crédit.

Mais ces formes institutionnelles, pour autant qu'elle mettent en oeuvre des *médiations* (la monnaie, la masse salariale indirecte), nécessitent une organisation matérielle de ces médiations : administration de l'Etat, institutions de gestion et de circulation de la monnaie, organismes de l'Etat-Providence. Nous appellerons *réseaux* ces formes d'organisation de la reproduction quotidienne.

Ces distinctions sont proposées en fonction de ce qui nous semble être leur pertinence, et ne doivent pas être sacrnalisées par leurs utilisateurs. Pour prendre un exemple, la permanence du rapport marchand relève de la très longue période (multiséculaire), les formes institutionnelles caractéristiques d'un mode de régulation de ce rapport (par exemple le marché à terme des matières premières) relèvent de la longue période (elles se développent et se transforment en 3 générations). Mais si "le marché" est une forme institutionnelle, les marchés, les foires, sont des réseaux, où se déploient des comportements plus ou moins routiniers.

Ce sur quoi nous voulons avant tout attirer l'attention, c'est le triple point de vue que nous semble devoir requérir l'analyse des rapports socio-économiques :

- \* L'analyse théorique de la reproduction de ces rapports, c'est-à-dire de leurs exigences et de leur dynamique, ce qu'on pourrait appeler lois ou tendances *immanentes* qui "surplombent" le comportement routinier des agents mis en rapport.
- \* La mise en évidence des procédures sociales qui, contraignant les individus et les groupes à s'en tenir à la logique des rapports existants, agissent ainsi comme des lois ou forces *coercitives*.
- \* L'interiorisation, par les individus ou les groupes, d'un espace de *représentation* de la réalité sociale, de *mobiles*, de *normes* de comportement, d'anticipation, de choix, compatibles avec la reproduction d'ensemble (tout en l'infléchissant tendanciellement).

C'est l'ensemble de ces niveaux de réalités qui constituent une sorte de "*moule social*" rendant compte de la stabilité structurelle de la société. L'accumulation, plus ou moins inévitable, de divergences, de contradictions entre des niveaux, elles-mêmes conséquences du caractère contradictoire, conflictuel, des rapports sociaux, peut conduire à des discontinuités dans la reproduction de ces rapports : les *crises*. Dans certains cas, la crise ne fait que traduire l'incompatibilité des anticipations et des comportements : les forces coercitives, conformément aux formes institutionnelles du mode de régulation en vigueur, doivent en principe "ramener chacun à la raison", c'est-à-dire à la logique immanente de la configuration actuelle des rapports sociaux. On parlera alors de "petites crises" ou "crise *dans* la régulation". Mais il se peut aussi que la crise exprime une inadéquation entre les comportements induits par le fonctionnement même du mode de régulation d'une part, et les tendances ou les exigences de la reproduction des rapports sociaux dans la formation économique-sociale d'autre part. On parlera en ce cas de "*grande crise*", ou "crise *de* la régulation".

Dans les deux cas, la crise n'est que l'autre face de la régulation : l'une exprime, l'autre contient, la conflictualité origininaire des rapports sociaux. En somme, la crise éclate quand la régulation atteint un point de "catastrophe", quand la stabilité structurelle de la société ne peut plus être assurée.

Doit-on entendre, pour autant, que dans la mesure où un mode de régulation assure provisoirement l'improbable stabilité de la reproduction des rapports sociaux, c'est que ce mode de régulation "est là pour ça", qu'il a été institué *dans le but* de faire marcher le rapport, qu'il a pour *fonction* la reproduction, que son effet stabilisateur est la cause de sa propre existence ? Ce serait confondre les exigences ou les présupposés théoriques d'un rapport social, identifié et théorisé après coup (quand il a déjà fait la preuve de sa reproductibilité) avec les conditions historiques de sa formation, comme si l'Histoire avait préparé la réalisation de ce rapport, avait eu pour but sa réalisation ("les misères de ce temps auront préparé...").

Passons sur les dangers politiques d'une telle vision des choses. D'un point de vue théorique, elle conduit irrésistiblement à une sorte de fétichisation du concept, de subjectivation des structures ("le mode de production exige, requiert, impose, pour son développement, la mise en place de telle ou telle forme institutionnelle, et dicte le comportement des agents, comme un metteur en scène à ses acteurs"). Outre le ridicule épistémologique et ontologique, pas toujours évident dans la mise en oeuvre de conceptions implicitement fonctionnalistes ou finalistes (4), ce qui nous semble devoir être rejeté fondamentalement est le déterminisme, l'univocité du processus d'engendrement des formes sociales qui en découle implacablement. Car dès lors deviendrait totalement incompréhensible la *variété* (d'une communauté à l'autre) et la *variabilité* (d'une époque à l'autre) des configurations de rapports sociaux, du processus d'articulation des modes de production, ou des formes de régulation partielles concourant à la reproduction de rapports pourtant fondamentalement semblables. Cette variété, cette variabilité des formes de régulation, cette plasticité des rapports eux-mêmes, ne sont compréhensibles que si d'abord on se souvient que c'est nous (les théoriciens) qui reconnaissons des rapports sociaux dans la pratique des hommes concrets, et que ce ne sont pas les rapports qui se déploient. L'invention et la stabilisation de ces rapports sont le produit de luttes de classes ou de groupes, de *mouvements sociaux*, nés sur le terrain de rapports préexistants et parfois différents de ceux qu'ils contribuent à stabiliser, et donc déterminés par les circonstances existantes, mais avec cette marge de jeu, cette irréductible imprédictibilité, qu'implique la médiation du *projet* entre les "intérêts" et les comportements.

Est-ce à dire que l'Histoire n'est qu'un kaleïdoscope aux mouvements aléatoires, dont il n'y a rien à dire, sinon en tenir la chronique ? Bien sûr que non. D'abord tout n'est pas réalisable, toute innovation n'est pas viable, toute configuration de rapports n'est pas stable. Encore une fois, si un rapport social s'offre à notre examen, c'est qu'il s'est stabilisé, donc que sont résolues ses contradictions. Il y a donc matière à l'étude *générale* d'un mode de production, de ses contradictions, et donc des exigences logiques de sa stabilisation. Il y a ensuite matière à l'étude *particulière* des solutions, toujours originales et inattendues a priori, que l'Histoire apporte à ces contradictions. Car la satisfaction concrète de ces exigences n'est pas la matérialisation nécessaire d'une structure préexistante dans le ciel des Idées. Elle est une *trouvaille* historique. Elle est parfois un *montage*, quand le groupe hégémonique a explicitement recherché une solution à une contradiction et se trouve l'avoir découverte. Mais en général elle est le produit d'innovations sociales, internes à chaque communauté organisée en Etat-Nation, voire de la concomittence qui s'avère complémentarité des processus parallèles dont les différentes formations économique-sociales sont le siège. Ces innovations sont le résultat des conflits, des compromis institutionnalisés entre des projets dont aucun, en général, n'avait grand chose à voir avec le résultat ! Il y a enfin l'étude *concrète* de la dégradation des effets bénéfiques de ces "trouvailles", par le développement même des contradictions sous-jacentes.

C'est dire que l'histoire des "moules sociaux", tout autant que l'histoire naturelle (telle que la conçoit la nouvelle théorie de l'évolution des espèces, celle des "équilibres ponctués"), est remplie d'innovations sans lendemain, d'expériences parfois monstrueuses qui n'ont pas fait école. Ce n'est ni Hitler, ni Roosevelt, ni le Front Populaire (encore moins J.M. Keynes) qui ont inventé la "sortie" de la crise de 1930. Le mode de régulation qui se stabilisera après la Seconde Guerre Mondiale combinera plus ou moins heureusement selon les Etats-Nations diverses innovations parfois très anciennes, mais qui se trouveront alors pouvoir faire système, c'est-à-dire qu'elle s'avèreront pouvoir résoudre (temporairement) les contradictions que l'étude des exigences générales du mode de production nous avait révélées. Le mode de régulation n'a pas été créé "pour" les résoudre, mais il a continué à exister,

il s'est développé parce que *de fait* il les résolvait. En ce sens, mais en ce sens seulement, on peut parler d'un "fonctionnalisme a posteriori, ex post" : l'Histoire ayant pris ses habitudes, et les choses étant ce qu'elles sont, il a "pour fonction" de résoudre ces contradictions.

2°) Le capitalisme : structure, contradictions, régimes d'accumulation et modes de régulation.

On peut résumer la structure du mode de production capitaliste à une combinaison de deux ou trois rapports fondamentaux : le rapport marchand (monétaire) et le rapport salarial, celui-ci pouvant être selon les styles décomposé en deux composantes.

a) Le rapport marchand.

Le rapport marchand est constitutif d'une société où la production pour la société est effectuée par des unités économiques privées, c'est-à-dire opérant indépendamment les unes des autres. La contradiction est résolue par l'échange, qui présente un double aspect :

- une marchandise échangée voit ainsi *validé* socialement le travail engagé dans sa production
- le propriétaire de l'unité qui l'a produite acquiert un *droit* sur une part équivalente du travail social, produite dans une autre unité de la division du travail.

Concrètement, le producteur marchand doit parvenir à échanger son produit contre une reconnaissance de la valeur sociale de son travail, qui lui donne à son tour un droit sur le travail d'autrui. Cette reconnaissance-droit est une institution sociale : la *monnaie*, et la nécessité, pour faire valoir ses droits sur une part équivalente du travail social, d'arracher la reconnaissance de la validité sociale de sa propre production par un échange contre monnaie, constitue la *contrainte monétaire*. Toute économie marchande digne de ce nom est monétaire, c'est-à-dire qu'il y existe une institution jouant le rôle d'*équivalent général*, dans lequel chaque producteur mesure sa participation au travail social, mais qui jouit en revanche d'un droit inconditionnel à l'échangeabilité immédiate contre les autres marchandises.

C'est par le fait que les agents ont conscience de pouvoir valider leurs produits contre une quantité de monnaie (les *réaliser* en monnaie) qu'ils perçoivent ceux-ci comme ayant "de la valeur" et même "une" valeur. Que la substance de la valeur soit le travail social (c'est *cela* que "socialise" la forme valeur), et que les marchandises aient "une" valeur (qui prend la forme phénoménale d'une quantité de monnaie, leur *prix*, contre laquelle on constate qu'elles peuvent s'échanger), n'implique pas un lien microéconomique entre leur "valeur" et la quantité de travail dépensé en moyenne dans la production de chaque type de marchandise (et dont l'inverse est la productivité) (5).

Car d'autres rapports sociaux entrent en jeu : en réclamant sa part du travail social, chaque producteur marchand fait valoir non seulement les droits que lui confère sa propre participation, mais également d'autres droits résultant de ces autres rapports sociaux (propriété de la terre, du capital, etc...). L'ensemble des normes admises par le producteur marchand le conduit à déterminer, à travers des "*connexions de surface*" entre ses coûts, ses dépenses en travail et la valorisation subjective de ses droits, la fixation d'un *prix d'offre*. La réalisation ou non-réalisation effective de son produit à ce prix, et donc le droit qui lui est ouvert sur le produit du reste du travail social, est la forme générale de régulation correspondant à la production marchande, appelée *loi de la valeur*.

Les connexions de surface, mécanismes de formation des prix d'offre et plus généralement des revenus en monnaie, dépendent crucialement de l'ensemble des formes de régulation en vigueur dans la formation sociale : elles sont la forme sous laquelle les lois coercitives manifestent aux agents leur appartenance à la société comme un ensemble de contraintes au sein d'un espace de représentation où déployer leur stratégie (le monde des prix et des revenus).

Quelles sont les conditions requises d'une institution pour servir de monnaie ? Nous l'avons dit : elle doit être socialement reconnue comme *représentant de la valeur*, et à ce titre *échangeable inconditionnellement*, c'est-à-dire qu'à l'encontre des marchandises elle n'a pas à être validée, elle l'est a priori.

La condition de "représentation de la valeur" dépend elle-même des habitudes des agents, de l'imaginaire de la valeur. Ainsi, une marchandise particulière (l'or) peut représenter de la valeur : parce qu'elle en a. Mais une représentation de la *valeur en procès*, c'est-à-dire de la valeur en voie d'être produite et socialement reconnue, par exemple une traite commerciale, peut aussi bien jouer ce rôle, si un mode assez développé de représentation de la valeur est acquis par les échangistes, et si ceux-ci admettent que la production représentée par la traite sera finalement socialement validée, et donc qu'elle est un droit sur le revenu ultérieur d'un agent.

Reste l'autre condition : la convention qui reconnaît le caractère indiscutablement échangeable du travail représenté par la monnaie. L'or est monnaie parce que frappé du sceau du souverain, qui décide que tel métal (parfois deux) détient le monopole de l'échangeabilité inconditionnelle. Cette marchandise est "*élue*" comme représentant social de la valeur, et partant *exclue* du cercle des marchandises propres (qui, elles, doivent à chaque fois être validées).

Il en est en réalité de même pour la "monnaie de crédit", celle qui représente la confiance dans la validité sociale d'une valeur en procès. Le banquier qui ouvre un crédit sur ses comptes à un entrepreneur anticipe localement la validité des engagements de travail de celui-ci dans une production particulière (il *l'antévalide*). Il suffit qu'il y ait une confiance générale quant aux capacités d'anticipation du banquier (ou d'une collectivité de banquiers s'échangeant entre eux des reconnaissances de dette) en ce qui concerne la cohérence des engagements de ses (ou de leurs) débiteurs. On a affaire alors à un système *fractionné* d'émission de monnaie. Mais là encore l'hasardeuse stabilisation d'une confluence des confiances doit bien vite faire place à la sélection souveraine des billets "dignes de confiance" par la banque du souverain : la Banque Centrale. Celle-ci déclare "représenter de la valeur" les seuls titres qu'elle émet, gagés qu'ils sont sur des flux de valeur dont elle pose la validité (elle les *pseudo-valide*), et impose l'acceptation de ces titres comme "vraie monnaie" : ils ont *cours forcé*. On a alors un système *centralisé*.

En réalité, le système monétaire est une combinaison incroyablement variable de monnaie-marchandise et de monnaie de crédit, du système fractionné et du système centralisé : c'est un système *hiérarchisé*.

La contrainte monétaire est donc plus ou moins tendue. Au couple simple "élection/exclusion" se substitue une échelle différenciée de la validité reconnue aux titres, depuis la monnaie centrale dont l'acceptation est imposée à tous, aux prêts hasardeux dont le titre ne représente qu'un pari sur le remboursement que le prêteur assume seul à ses risques et périls, en passant par les prêts privés que la Banque Centrale pseudo-valide en les réescomptant ou en les rachetant.

Cette hiérarchie est la condition d'opération de la loi de la valeur. La validation régulière des productions se traduit par le remboursement des dettes (du court au long terme), la non-validation des productions finalement socialement inutiles se traduit par la dévalorisation sélective des créances. Si la différenciation monétaire se réduisait à l'opposition d'un maigre stock de monnaie métallique à un flux de marchandises, la circulation serait sous-liquide et dangereusement déflationniste, la réalisation des marchandises étant subordonnée à la remise en circulation des trésors privés. Si au contraire la Banque Centrale pseudo-valide n'importe quoi, la hiérarchie s'abolit, et tout producteur obtient la contrepartie monétaire d'une production même invendable : mais alors la monnaie perd rapidement toute crédibilité comme représentation d'un travail socialement validable. C'est la crise (hyper)inflationniste, à moins qu'elle ne soit contenue par l'épargne forcée, les stocks et les queues du capitalisme d'Etat (6).

La possibilité d'une forme institutionnelle comme la monnaie de crédit, surtout avec cours forcé, apparaît donc subordonnée à la capacité, dans l'ensemble de l'économie marchande, d'anticiper correctement la cohérence des flux de valeurs en procès. Inversement, elle est "fonctionnelle" (au sens précisé plus haut) à un type de société marchande où la circulation a pour but l'expansion maximale des valeurs en procès circulant entre les mains des agents : c'est le cas du capitalisme développé. Mais nous devons introduire maintenant ce qui caractérise en propre celui-ci : le rapport salarial.

b) Le rapport salarial.

Le rapport dont il s'agit est la séparation des producteurs et des moyens de production. Séparation où il convient de distinguer deux dimensions du même rapport, ou même (selon le style du théoricien) deux rapports :

- \* Du point de vue de la *propriété* économique, c'est-à-dire de la capacité d'affecter les unités économiques à telle ou telle production dans l'économie marchande et de disposer du produit.
- \* Du point de vue du rapport de *possession* ou d'appropriation réelle, c'est-à-dire de la capacité d'organiser et mettre en oeuvre le dispositif productif.

La séparation au titre du premier rapport se résoud dans le *contrat salarial*, passé entre le propriétaire des moyens de production et le travailleur libre. Son cadre général est une institution mobilisant d'emblée les représentations juridiques (droit d'user et d'abuser), et sa pratique routinière exige la fixation conventionnelle entre le "capitaliste" et le "salarié" du prix et de la durée de la journée de travail, ainsi que des limites (ou de l'absence de limite) de l'intensité du travail. Les modes et les normes (juridiquement codifiées) de fixation de ce contrat ont considérablement évolué. Ce qui nous intéresse ici, du point de vue de l'analyse des contradictions fondamentales du capitalisme, c'est que le contrat salarial représente un *double* échange :

- contre la mise à la disposition du capitaliste de leur capacité de travail, les salariés obtiennent une valeur en monnaie, qu'ils peuvent dépenser librement mais qui leur assure en fait un certain mode de vie, une *norme de consommation*, dont la valeur est inférieure (au niveau global et exprimée en monnaie) à celle de leur production (la valeur ajoutée), la différence étant appelée *plus-value*.
- contre cet abandon de la plus-value et cette soumission (dite *soumission formelle*) au contrôle du capital sur leur travail, celui-ci assume les risques de la validation marchande du produit de leur travail.

Autrement dit, la valeur de la force de travail est inférieure à la valeur produite, mais elle, du moins, est validée. Le salaire, contrepartie de la vente de la force de travail, auquel s'ajoutera au fil du temps le *salaire indirect*, se présente donc immédiatement comme une demande monétaire adressée à la production marchande de la période. Inversement, la plus-value,

répartie de manière compliquée par la concurrence des capitaux, permet aux capitalistes *d'accumuler* en capital, c'est-à-dire d'accroître la grandeur de la valeur-en-procès dont ils sont propriétaires, sous forme de nouveaux achats de moyens de production et de nouvelles embauches.

Le taux de partage de la valeur ajoutée établit donc bel et bien une nouvelle contradiction dont l'unité se résoud à travers la lutte : trop de salaire et pas assez d'accumulation, ou trop de profits et pas assez de demande. C'est le problème fondamental de la régulation du rapport salarial.

Mais ce rapport n'est pas le seul qui se noue au sein de ce que nous appelons rapport salarial. Plus fondamental est encore le rapport entre les hommes (et les machines) au sein du procès de travail (ou rapport de possession). Par opposition au travail artisanal, où le producteur met lui-même en oeuvre des outils qu'il a parfois lui-même conçus et adaptés à son usage, et par conséquent conserve la maîtrise de son activité, le capitalisme tend à organiser un procès de travail *collectif* où il cherche à séparer dans l'activité productive le versant intellectuel ou la conception d'une part, le versant manuel ou l'exécution routinière de l'autre. Cette appropriation du savoir-faire collectif permet le contrôle capitaliste sur l'usage et l'intensité du temps de travail : c'est la *soumission réelle*. Elle se matérialise dans les formes de la mécanisation : de producteur se servant d'un outil, l'ouvrier tend à devenir le servent de la machine.

Comme toute socialisation du savoir-faire, ce processus tend à augmenter la productivité. Mais ce qui est propre au capitalisme, c'est qu'il s'agit d'une 'socialisation - appropriation', où le savoir social se matérialise en face du producteur direct comme un *capital fixe* qui lui est étranger. Cette tendance peut avoir sa contrepartie dans la progression du rapport entre le capital avancé et la valeur ajoutée, dit *composition organique*. Une telle manifestation comptable d'une tendance de la sociologie du travail est cependant sujette à perturbations : outre que la composition technique ("volume de machines par tête") n'augmente pas nécessairement, la baisse de la valeur des machines elles-mêmes, avec la productivité, vient la contrecarrer.

En tout cas, de nouveaux champs de contradictions s'ouvrent ici. En accroissant l'écart entre le producteur et son activité, le capitaliste obtiendra un meilleur *contrôle direct* de l'intensité du travail du salarié, mais refusera de mobiliser ses capacités d'initiative, ce qui peut avoir des effets contre-productifs. En lui laissant une *autonomie responsable*, il lui laissera plus de possibilité d'adaptation et d'innovation, mais perdra les moyens de contrôler sa soumission, sauf par quelque avantage relatif. La régulation de cette contradiction se matérialise, à travers la lutte sur le site même du travail, mais aussi au sein des réseaux de reproduction de la force de travail, dans l'institutionnalisation d'une *structure des qualifications*, de normes variées de *discipline d'entreprise*, etc..., aboutissant à une différenciation des collectifs de travail, et des réserves du "marché du travail".

Mais ici nous nous attacherons essentiellement aux problèmes posés à l'accumulation par les mouvements de la productivité et de la composition organique. La demande de moyens de production (capital fixe et biens intermédiaires) de la part des capitalistes constitue en effet le second foyer (après les dépenses des salariés) de validation sociale des productions engagées de manière autonome. Restent encore les dépenses propres de l'Etat (financées par l'impôt ou la création monétaire gagée sur l'impôt) et les consommations improductives des capitalistes. Mais les consommations productives (les investissements) ont ceci de particulier qu'elles engagent l'avenir de la production. On parlera d'*accumulation extensive* quand l'accumulation s'opère à travers un simple élargissement des procès de production, à techniques inchangées, et d'*accumulation intensive* quand les normes de production (c'est-à-dire les techniques dominantes qui s'imposent à tous par leur productivité supérieure) sont constamment bouleversées au fur et à mesure de l'accumulation. Dans la réalité, les deux sont bien sûr étroitement mêlées : il faut parler "d'accumulation à dominante extensive ou intensive".

Dans tous les cas, l'accumulation est le fait d'une décision autonome du capitaliste, qui engage *plus* de travail social en espérant que celui-ci sera validé. Ce faisant il contribue effectivement à la validation du produit de la période (en investissant, en embauchant), mais pose le problème de la validation ultérieure à une plus large échelle. Ce qui nous amène aux problèmes fondamentaux de la production capitaliste.

3°) Comment l'accumulation peut-elle réussir ?

Socialement, la reproduction d'ensemble se présente ainsi : des "valeurs en procès-capitiaux" défilent les unes à côtés des autres en s'échangeant des marchandises, ou en les échangeant avec ces valeurs en procès très particulières que sont les revenus salariaux. Comment est-il possible que cet entrelacs de processus autonomes tisse un produit social cohérent, où tous les engagements privés du travail (par le biais des dépenses en capital) s'avèrent validés ? Comme dans tout rapport social, l'expérience acquise de la possibilité d'une solution est en elle-même une des bases de la solution. En fonction de ses acquis (ses revenus antérieurs) et de sa connaissance du marché (expérimentée dans les périodes précédentes), le capitaliste fait le pari qu'il est bon de renouer le rapport salarial, de racheter du capital constant, et de ce fait contribue déjà à la validation du produit de ses collègues et de la force de travail offerte par la classe des salariés. Les conditions héritées du passé et l'anticipation d'un futur dans son prolongement sont les conditions du lien social présent. La continuité de l'accumulation, les habitudes acquises quant à une allocation qui se trouve être équilibrée entre les différentes branches, les anticipations quant aux orientations sociales de la transformation des normes de productions et consommation, dominant comme une force immanente les paris privés des entrepreneurs (et de leurs banquiers), jetant les bases d'un moule social, qu'en l'occurrence nous appellerons *régime d'accumulation*.

Le régime d'accumulation est un mode de répartition et de réallocation systématique du produit social réalisant sur une période prolongée une certaine adéquation entre la transformation des conditions de la production (volume de capital engagé, distribution entre les branches, et normes de production) et les transformations dans les conditions de la consommation finale (normes de consommation des salariés et des autres classes sociales, dépenses collectives, etc...).

Dès que l'accumulation se fait élargie, surtout intensive, la croissance de la production de biens de production et de biens de consommation doit se trouver adéquate à la croissance des engagements en capital et de la croissance du pouvoir d'achat des salariés. Il est donc commode de résumer la cohérence d'un régime d'accumulation par la donnée d'un *schéma de reproduction*

décrivant de période en période l'allocation de capital (et, par ce biais, de travail) entre les deux *sections* fondamentales de la production de valeurs d'usages définies seulement par leur fonction sociale (Section I : biens de production qui reproduisent le monopole de la propriété capitaliste, section II : biens de consommation qui reproduisent l'existence des travailleurs libres). Le schéma de reproduction est en quelque sorte le squelette du régime d'accumulation, la trace de sa cohérence formelle.

Dès ce stade apparaissent plusieurs régimes d'accumulation typiques : l'accumulation extensive (simple croissance homothétique des deux sections se validant l'une l'autre), l'accumulation intensive sans production de masse (où le seul gonflement du capital constant valide la croissance de la section I), l'accumulation intensive avec consommation de masse croissante, etc... Mais naturellement, au delà de cette stylisation fondamentale, l'analyse d'un régime d'accumulation concret exige quelques raffinements.

Tout régime d'accumulation concret baigne en effet dans un "extérieur", au double sens du mot. D'abord, toute la production dans une communauté nationale n'est pas régie par les rapports capitalistes. A commencer par la reproduction de la force de travail. Le rapport social patriarcal, ou mode de production domestique, ou encore sexage, assure sa reproduction en utilisant les "moyens de reproduction" qu'achète son salaire. La "productrice" dans ce rapport social, compagne, mère, ou fille aînée, ne crée aucune "valeur" puisque ce travail n'est pas marchand. Il est gratuit pour le capitalisme, ce qui ne veut pas dire que l'exploitation domestique ait pour "fonction" d'abaisser le coût de la force de travail, qu'elle ait été créée pour ça : là encore, c'est une "trouvaille" ! En revanche, la production marchande capitaliste peut assumer une part croissante de la production et des fonctions domestiques : cette pénétration est un champ d'expansion possible du salariat et de l'accumulation capitaliste, donc une dimension possible du régime d'accumulation. Il en est de même pour tous les modes de production qui s'articulent au capitalisme dans une formation économique-sociale concrète (petite production marchande simple, formes abâtardies des rapports féodaux, tels le métayage et le fermage, etc...).